



CONSEIL MUNICIPAL

ROB 2024

DU 8 FEVRIER 2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Obligatoire (article L. 2312-1 du CGCT)

ROB 2024

I. CADRE JURIDIQUE DU R.O.B.

II. RAPPEL DES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRe

III.CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

IV. CONTEXTE ECONOMIQUE ZONE EURO

V. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

VI. LOI DE FINANCES 2024 – PRINCIPALES DISPOSITIONS POUR LES COLLECTIVITES

VII.ELEMENTS DE GOUVERNANCE POUR ENGHIEEN-les-BAINS

VIII.SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

IX. SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

X. SECTION D'INVESTISSEMENT

XI. EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL

XII.ETAT DE LA DETTE

Préalablement au vote du budget primitif, le **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière. Pour cela, le rapport doit comporter un certain nombre d'éléments fixés par décret (CGCT art. D.2312-31).

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

- Objectifs du ROB et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone euro
- France

Principales mesures liées à la LOLF et aux collectivités territoriales

- Dotations
- Fiscalité
- Divers

Données financières à Enghien-les-Bains et imposées par la loi

- Evolution des dépenses de fonctionnement
- Orientations budgétaires en matière d'investissements
- Gestion de la dette
- Principaux éléments liés aux ressources humaines (effectifs, masse salariale)

II. RAPPEL DES DISPOSITIONS RELATIVES AU ROB

ROB 2024

Etape fondamentale du cycle budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) a pour objet de préparer l'examen du budget. Il doit permettre aux membres du Conseil Municipal de discuter notamment sur les orientations budgétaires envisagées, en fonctionnement comme en investissement.

Le rapport d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Objectifs du ROB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité et définir les priorités. Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes.
- Définir une politique d'investissement avec les programmes envisagés.
- Dégager les orientations en matière d'endettement, de fiscalité, de dépenses de personnel etc.

Les éléments serviront de base à la construction du budget et sont donnés à titre indicatif; ils sont susceptibles d'évoluer jusqu'à la présentation définitive du budget.

Obligations légales du ROB

- Le ROB ne peut pas être organisé au cours de la même séance que le budget primitif et doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget.
- En l'absence de débat, le budget serait entaché d'irrégularité.
- Le ROB n'a aucun caractère décisionnel mais donne lieu à un débat par le conseil municipal qui **prend acte du ROB** par une délibération spécifique.

Le ROB n'est pas soumis au vote

L'enchaînement des crises, des conflits et bouleversements géopolitiques du moment, constituent de réelles menaces pour l'économie mondiale.

L'économie mondiale montre des signes d'amélioration mais la reprise reste fragile.

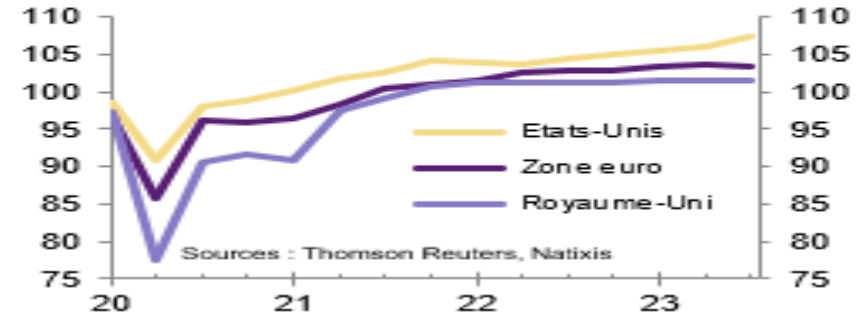
Si l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation élevés, selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait rester assez faible pour 2024 (+2,9 %) contre 2,7 % en 2023 mais encore en deçà du taux référentiel de 3%.

Cette faible croissance est principalement liée aux effets de durcissement de la politique monétaire nécessaire pour réduire l'inflation. Les perspectives d'une période prolongée de resserrement des conditions de crédit et de hausse des coûts d'emprunt constituent des vents contraires pour une économie mondiale qui a besoin d'investir pour relancer la croissance.

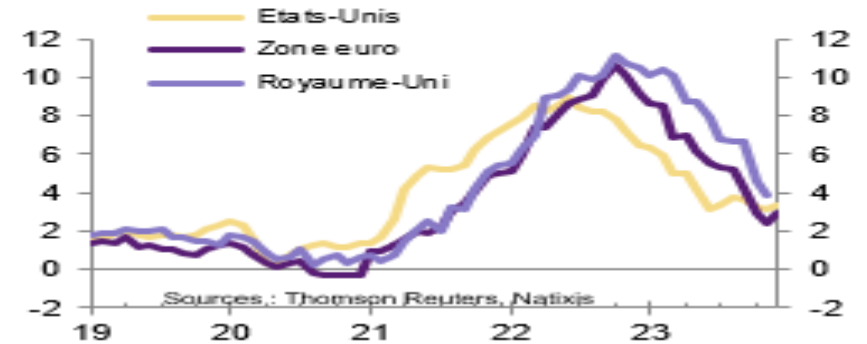
L'inflation mondiale devrait baisser progressivement pour 2024 mais restera vraisemblablement supérieure aux objectifs des banques centrales (+2%) dans la plupart des économies mondiales. Elle devrait reculer de 6,6 % en 2023 à 4,3 % en 2024.

Les banques centrales restent confrontées à des arbitrages difficiles pour trouver un équilibre entre contenir l'inflation et stimuler la croissance et la stabilité financière.

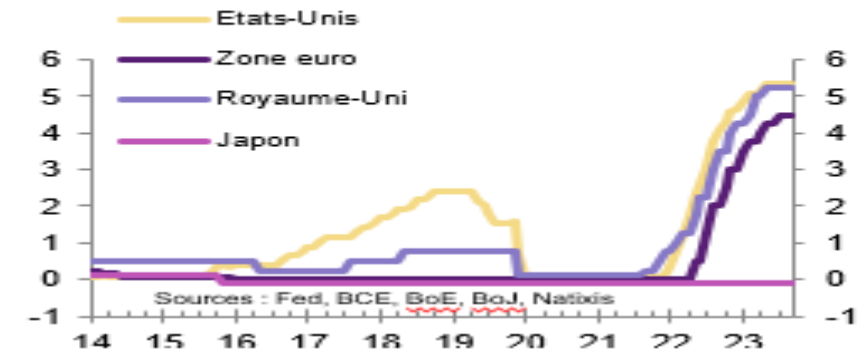
Monde : PIB (base 100 = T4 2019)



Monde : inflation (%)



Monde : taux directeurs



Vers une dynamique de désinflation

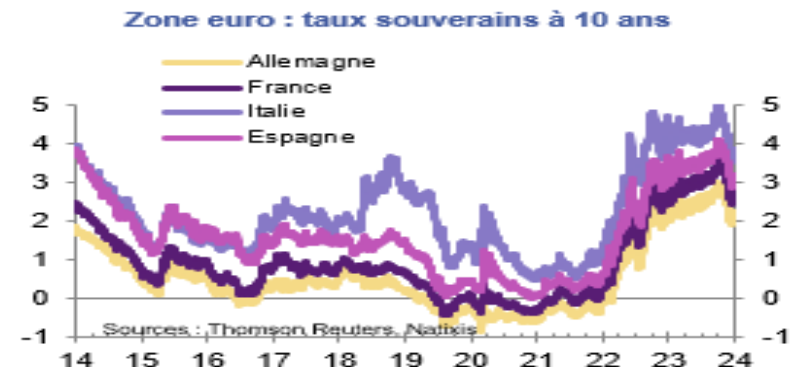
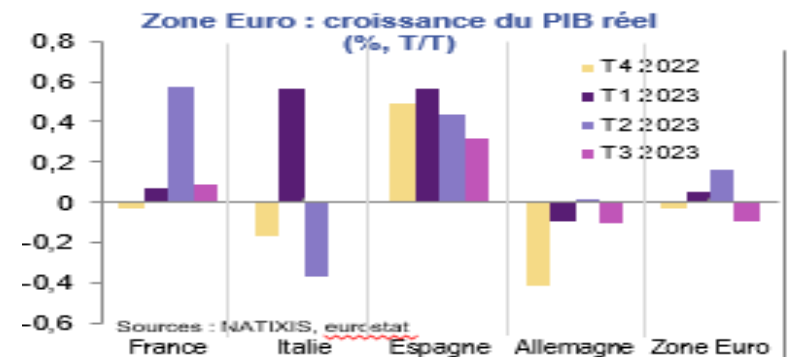
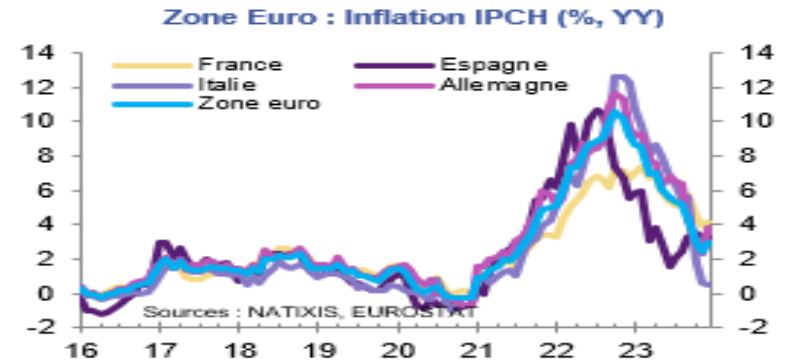
L'économie de la zone euro s'est affaiblie au second semestre 2023, freinée par le durcissement des conditions de financement et générant une perte de compétitivité.

Toutefois, la croissance devrait se redresser progressivement en 2024 grâce à une hausse des revenus réels et un renforcement de la demande extérieure : + 0,5 % en 2023 avec une projection 2024 estimée à + 1%.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (IPCH) à 5,5% sur l'ensemble de l'année 2023 avec une anticipation sur 2024 de 2,7 % en moyenne.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, les projections s'appuient sur une première coupe des taux directeurs par la BCE, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation.

Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau prépandémique.



La croissance

En 2023, l'activité économique en France a accéléré. Les prix des matières premières ont légèrement baissé, le pic d'inflation est passé, et les parts de marché à l'exportation, affectées par la crise sanitaire, rebondissent.

Pour 2024, la croissance retrouverait un rythme proche de son potentiel. L'activité serait principalement soutenue par le rebond attendu de la consommation des ménages, dans un contexte de désinflation. A contrario, l'investissement serait freiné par le niveau élevé des taux d'intérêts.

L'inflation

L'inflation baisserait légèrement en 2023, à +4,9 % en moyenne annuelle, après +5,2 % en 2022. Elle diminuerait plus nettement en 2024, à +2,6 %, grâce au ralentissement de la croissance des prix de l'alimentation et des biens manufacturés.

Le marché du travail

Le taux de chômage remonte de 0,2% au 4e T 2023 après +0,6/% au 3e T et le taux de chômage pourrait avoisiner les 8 % fin 2024 selon la Banque de France.

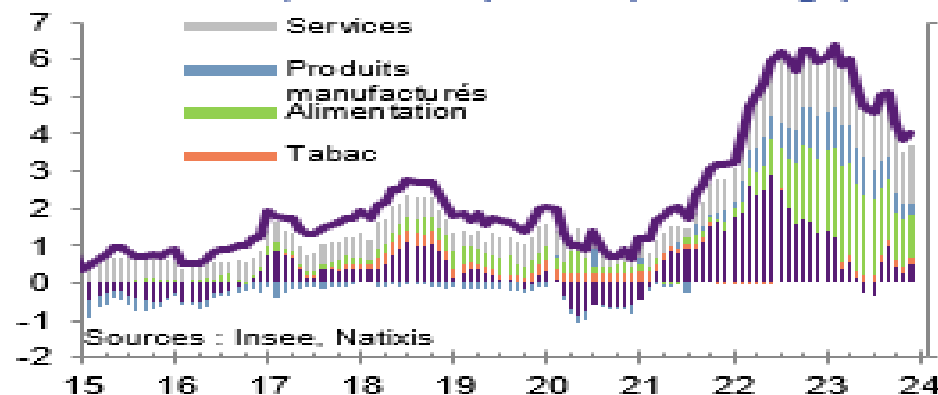
La dépense publique

En 2023, le solde public s'établirait à -4,9 % du PIB en raison notamment du maintien d'un niveau élevé de protection des ménages et des entreprises face à l'inflation.

En 2024, le solde public poursuivrait son amélioration en s'établissant à -4,4 % du PIB, s'inscrivant dans l'objectif de retour à des comptes publics normalisés une fois les crises passées.

Prévisions NATIXIS	2022	2023 (p)	2024 (p)	2025 (p)
PIB (GA, %)	2,5	0,9	1,2	1,5
Consommation privée (GA, %)	2,3	0,7	1,7	1,5
Consommation publique (GA, %)	2,5	0,6	1,9	2,0
Investissement (GA, %)	2,3	1,4	1,6	2,0
Investissement des entreprises (GA, %)	3,8	3,4	2,6	2,3
Investissement des ménages (GA, %)	-1,2	-4,8	-1,4	1,7
Exportations (% GA)	7,4	1,6	2,8	2,9
Importations (GA, %)	8,8	0,7	3,7	3,3
Commerce extérieur (contrib., PP)	-0,7	0,2	-0,4	-0,3
Inflation (IPC, %)	5,2	4,9	2,6	1,8
Inflation sous-jacente (hors énergie, alim., non transf) (%)	3,9	5,1	2,2	2,0

France : Inflation et ses composantes (en % et en point de pourcentage)



Prévisions du gouvernement		2022	2023f	2024f	2025
Croissance du PIB réel	%, GA	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0	50,9	51,3
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9	55,3	55,0
Dette publique	% PIB	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0	44,1	44,4

V. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL LOI DE PROGRAMMATION 2023 -2027

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre 2023 définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques et les moyens qui permettront de l'atteindre. La loi ambitionne de **réduire le déficit public**, de **maîtriser la dépense publique** et les **prélèvements obligatoires**, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique etc.).

Un objectif de déficit public à 2,7% du PIB en 2027

- La loi table sur une croissance de 1,4% en 2024 et à un rythme un peu plus important à partir de 2025 (1,7% en 2025 et 2026 et 1,8 % en 2027). Elle prévoit de **ramener le déficit public sous la barre des 3% du produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans**. Après une stabilisation à 4,8% en 2022 et 4,9% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,4% en 2024, à 3,7% en 2025 puis 3,2% en 2026 **pour atteindre 2,7% en 2027** qui correspondrait à une réduction de la dette à 108,1 % du PIB en 2027.

- Parallèlement, **la dette publique** serait relativement stable à 109,7% du PIB en 2023 et 2024, à 109,6% en 2025, à 109,1% en 2026 avant de **baisser à 108,1% en 2027** (contre 111,8% pour 2022). Quant à la **charge de la dette**, elle devrait passer à 48,1 milliards d'euros en 2024, 57 milliards en 2025, 65,1 milliards en 2026 et **74,4 milliards d'euros en 2027**.

Cadre financier 2023-2027 pour les collectivités locales

- Le cadre financier pluriannuel **des administrations publiques locales, avec un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement** de 4,8% en 2023, de 2% en 2024 et de 1,3% en 2026 et 2027 (hors dépenses non pilotables) : participation à la réduction du déficit.

- La trajectoire 2023-2027 des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (de près de 55 millions d'euros en 2023 à plus de 56 millions en 2027).

V. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL LOI DE PROGRAMMATION 2023 -2027

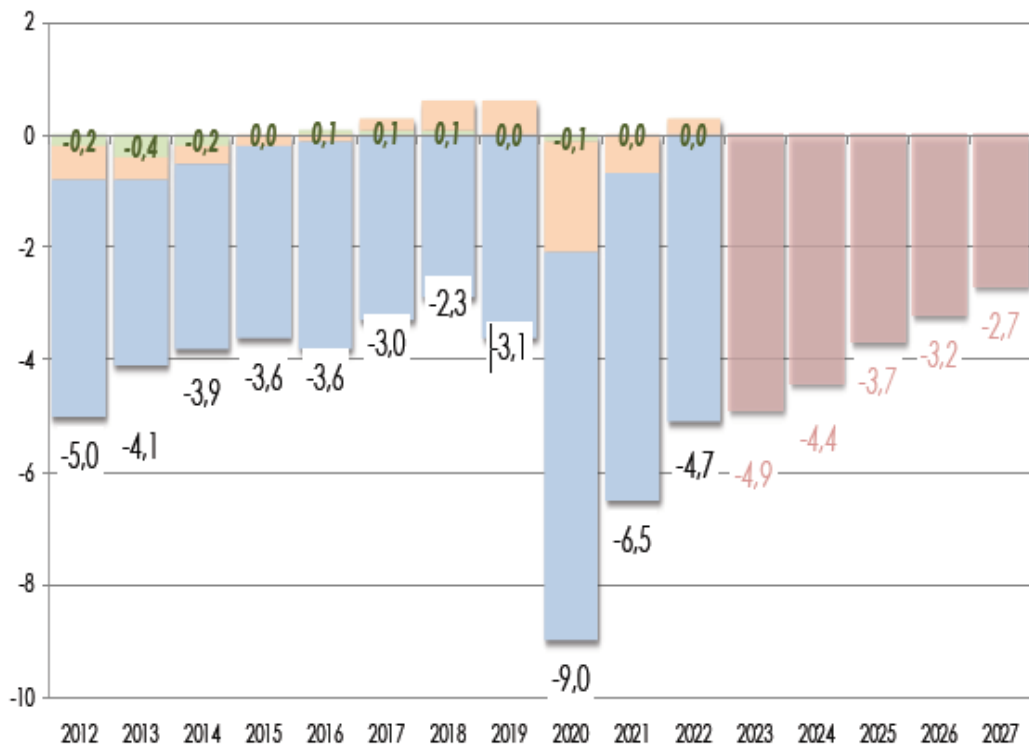
ROB 2024

L'objectif est de revenir en-dessous de 3% du déficit en 2027 soit 2,7% et l'objectif relatif à la dette publique est plus modeste avec une stabilisation autour de 108%

Evolution du déficit public (en % du PIB)

En rouge : trajectoire du PLPPF actualisé 2023-2027

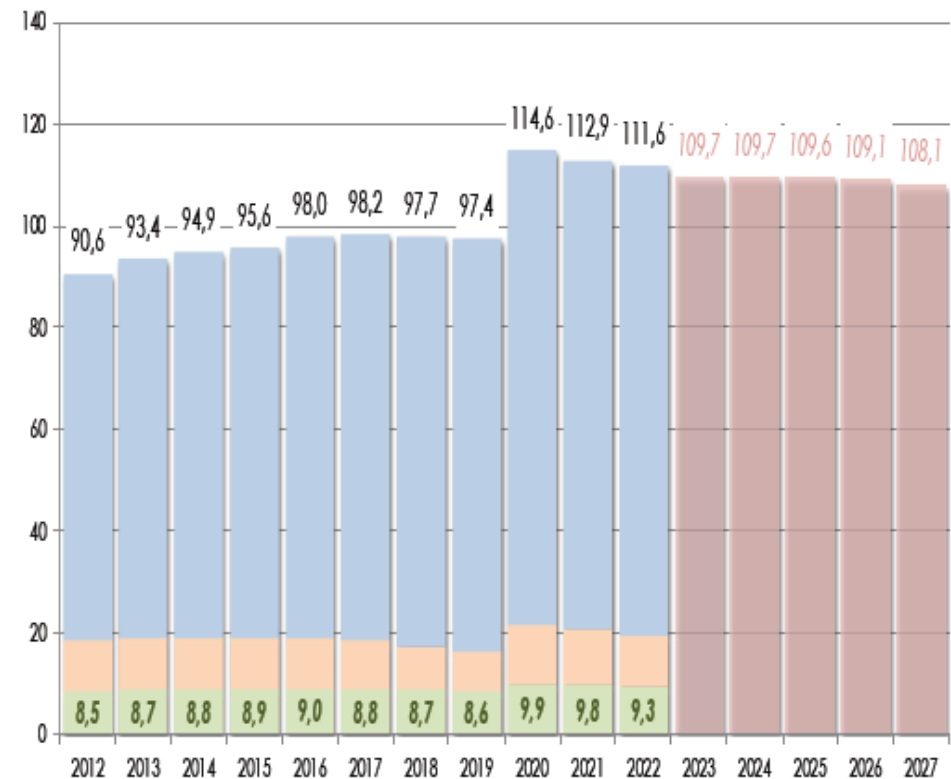
Collectivités territoriales Sécurité sociale Etat



Evolution de la dette publique (en % du PIB)

En rouge : trajectoire du PLPPF actualisé 2023-2027

Collectivités territoriales Sécurité sociale Etat



VI. LOI DE FINANCES 2024

Principales dispositions applicables aux collectivités

ROB 2024

- Hypothèse de croissance de 1,4 % et d'inflation de 2,6 %
- Revalorisation des valeurs locatives : +3,9% pour les locaux d'habitation et les établissements industriels Pour les locaux professionnels hausse en fonction de l'évolution des loyers
- Report à 2026 de la première actualisation des paramètres collectifs des valeurs locatives des locaux professionnels (loi article 152).
- Encadrement de la dépense locale : l'Etat veut s'assurer de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire des dépenses correspondant à l'inflation diminuée de 0,5 point.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)				
2023	2024	2025	2026	2027
4,8	2	1,5	1,3	1,3

- Généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.
- Budget vert et dette verte
Le compte administratif ou le CFU devront comporter un état annexé intitulé « Impact du budget de la transition écologique » et ce, à compter de l'exercice 2024 recensant les dépenses (investissements, emprunts etc. liés à la transition écologique).

Concours financiers de l'Etat

Hausse des transferts financiers de l'Etat aux collectivités : 105,2 Mds€ soit +1,4 % par rapport à 2023 **dont 54,2 Mds€** de concours financiers de l'Etat au profit des collectivités locales.

Dispositif de soutien aux collectivités

- La DGF est fixée **27,2 Mds€** dont :
 - 150 millions pour la DSR
 - 140 millions pour la DSU
- FCTVA porté à **7,1 Mds€** soit une hausse de 6% par rapport à 2023.
- Renouvellement de la DSIL : **570 M€** dont 30% dédiés à la transition écologique.
- Mesures en faveur de la planification écologique **7 Mds€**
 - rénovation des bâtiments
 - décarbonisation des mobilités
 - préservation des ressources
 - transition énergétique
 - renforcement du soutien aux collectivités avec la pérennisation du fonds vert porté à **2,5 Mds€** par an.
- Suppression de l'enveloppe de **430 M€** dédiée au soutien face à la hausse des prix de l'énergie.
- Augmentation de la dotation pour les titres sécurisés (100 M€).

ROB 2024

En dépit d'un contexte conjoncturel qui reste encore tendu et contraint, la ville entend contenir ses dépenses de fonctionnement afin de préserver son épargne et poursuivre son programme d'investissements tout en préservant sa solvabilité.

La préparation budgétaire s'inscrit dans une stratégie financière visant à préparer l'avenir et se prémunir de l'évolution incertaine des recettes qui conditionnent aujourd'hui le budget de fonctionnement (dégradation du PBJ avec la probable intégration de la roulette anglaise dans les clubs de jeux, la réglementation des jeux de casino en ligne etc.). Parallèlement, les tensions internationales pourraient également impacter négativement le budget communal.

Politique volontariste pour
consolider structurellement les
équilibres financiers et
préserver l'épargne.

Prospective : confirmer les efforts de gestion mis en œuvre visant à préserver une gestion saine

- Tenir compte du contexte inflationniste et des contraintes imposées par l'Etat
- Conserver un niveau élevé d'épargne pour préserver la capacité à investir.
- Limiter le recours à l'emprunt pour sécuriser et maîtriser l'encours de la dette.
- Maîtriser les dépenses fonctionnement en s'appuyant sur la trajectoire fixée par l'Etat (évolution maximale de 2% des dépenses réelles de fonctionnement).
- Pilotage de la masse salariale : +1,89 %.
- Préservation du cadre de vie par le biais de l'offre de services.
- Préservation de la dynamique d'investissements

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION						
en K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA provisoire 2023
recettes de gestion	41 001	40 380	40 556	35 353	48 455	43 640
dépenses de gestion	34 967	36 529	33 370	29 331	32 961	34 571
Epargne de gestion	6 034	3 851	7 186	6 022	15 494	9 069
charges financières nettes	89	86	61	50	38	38
Epargne brute (hors excédent)	5 945	3 765	7 125	5 972	15 456	9 031
remboursement dette en capital (c)	1724	2140	1320	1655	2767	969
Epargne nette (hors excédent)	4 221	1 625	5 805	4 317	12 689	8 062

Les différents degrés d'épargne permettent de mesurer la santé financière de la collectivité.

L'épargne de gestion

Elle correspond à l'excédent des produits courants de fonctionnement (ou réels) minoré des charges courantes.

L'épargne brute

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement à laquelle sont soustraits les intérêts d'emprunts.

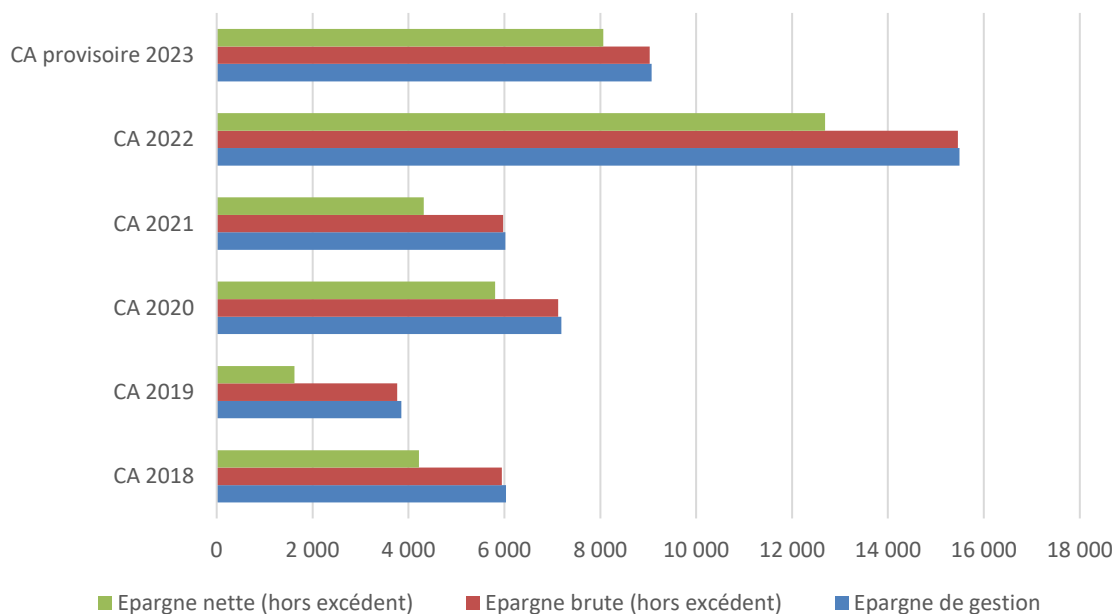
L'épargne brute est appelée aussi "autofinancement brut". Elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute après déduction de l'annuité de la dette.

Elle permet de mesurer l'autofinancement net disponible pour financer les équipements après financement de la dette.

Evolution de l'épargne



Pour 2024, la municipalité souhaite consolider son niveau d'épargne nette

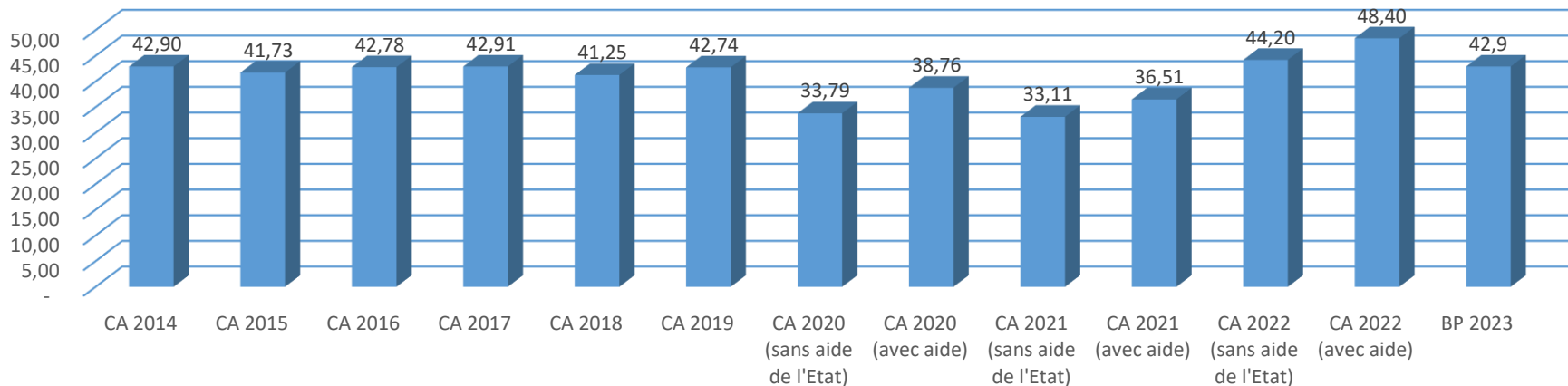
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le volume de recettes demeure convenable mais l'horizon qui se dessine est incertain. En effet, certaines recettes connaissent des fluctuations. C'est pourquoi, la municipalité a fait le choix d'être prudente dans la projection de ses recettes.

Principaux éléments de la structure des recettes :

- ✓ Compte tenu de la revalorisation des bases de **3,9 %** pour les locaux d'habitation, la municipalité n'augmentera pas ses taux de fiscalité (taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) pour 2024 afin de ne pas alourdir la pression fiscale des ménages dont le pouvoir d'achat est déjà fortement impacté par l'inflation.
- ✓ Le PBJ (hors reversement de l'Etat) : le produit attendu en 2023 a été en deçà des projections (15,98 M€ contre 17 M€ prévus au budget). Même si 2024 est une année olympique, il n'est pas certain que cela aura un impact sur la tenue du PBJ. **La ville préfère donc rester prudente en inscrivant un produit aux alentours de 15,8 M€.**
- ✓ Droits de mutations : le produit est en légère baisse en 2023 (903 K€ contre 1 M€ prévu). La projection pour 2024 devrait se tenir à environ **950 K€.**
- ✓ Stationnement : le produit a subi quelques variations mais reste toutefois conséquent avec 5,2 M€ de recettes contre 5M€ prévus. **5,1 M€** de prévus sur 2024.
- ✓ Les produits des services seront revus à la baisse. 2023 a en effet été marquée par d'importantes recettes liées à l'occupation du domaine public (travaux de construction d'immeubles).

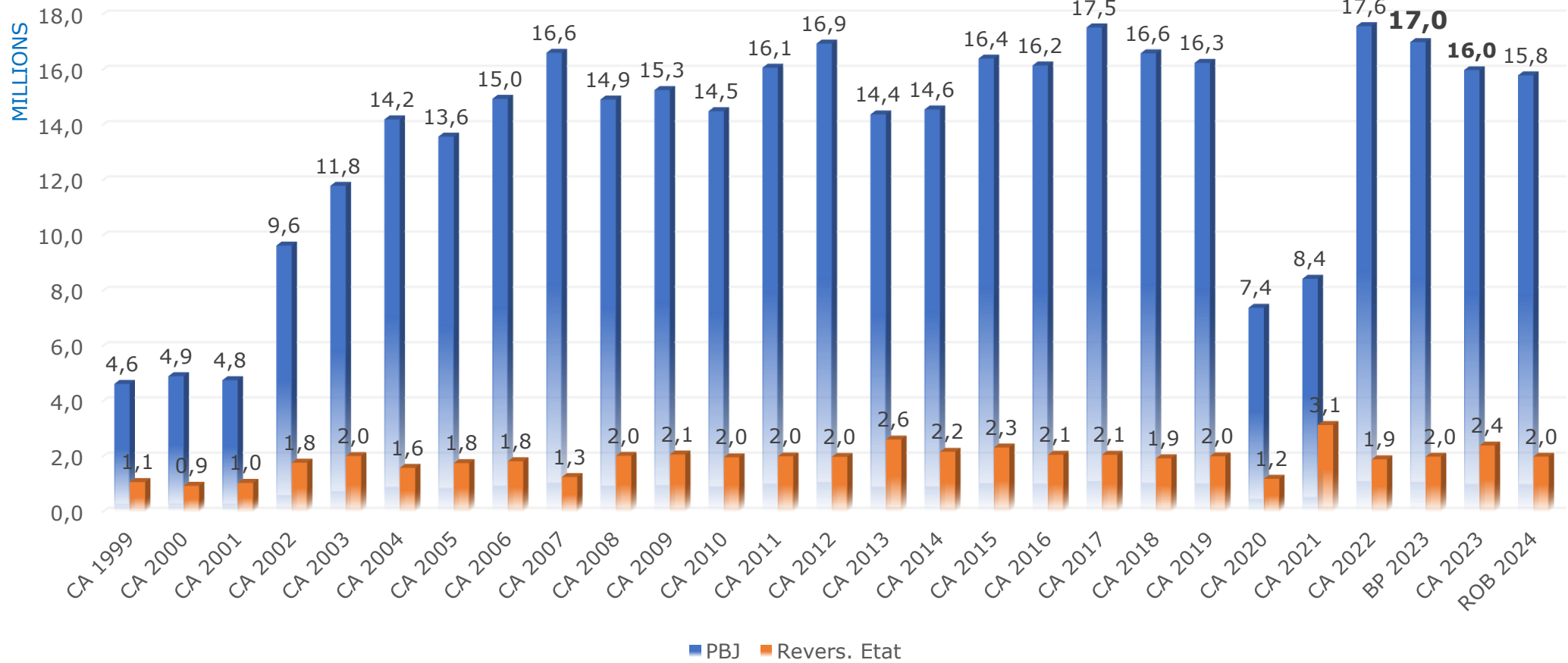
Evolution des recettes réelles de fonctionnement



VIII. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principales recettes

ROB 2024

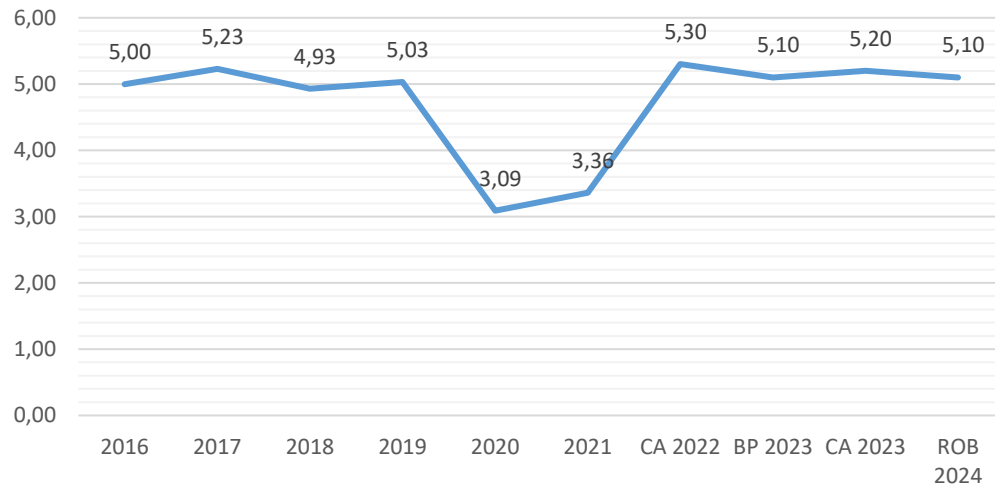


VIII. SECTION DE FONCTIONNEMENT

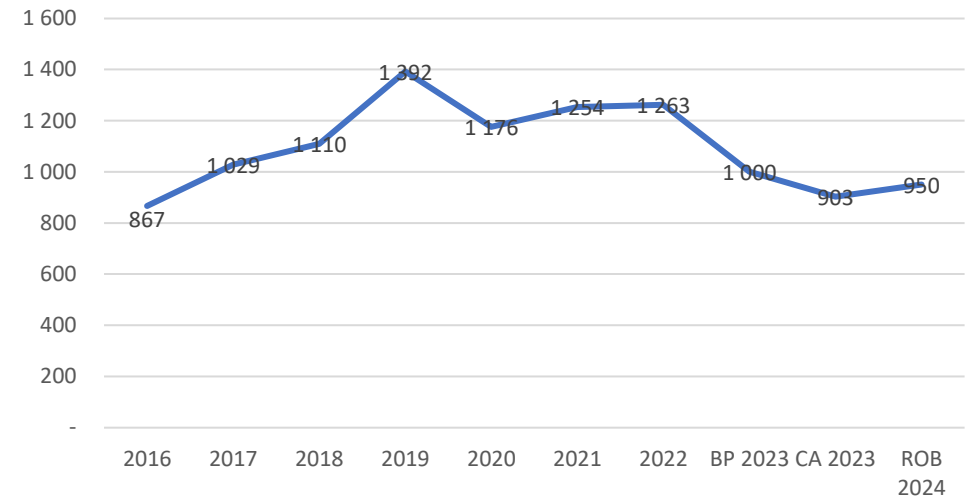
Principales recettes

ROB 2024

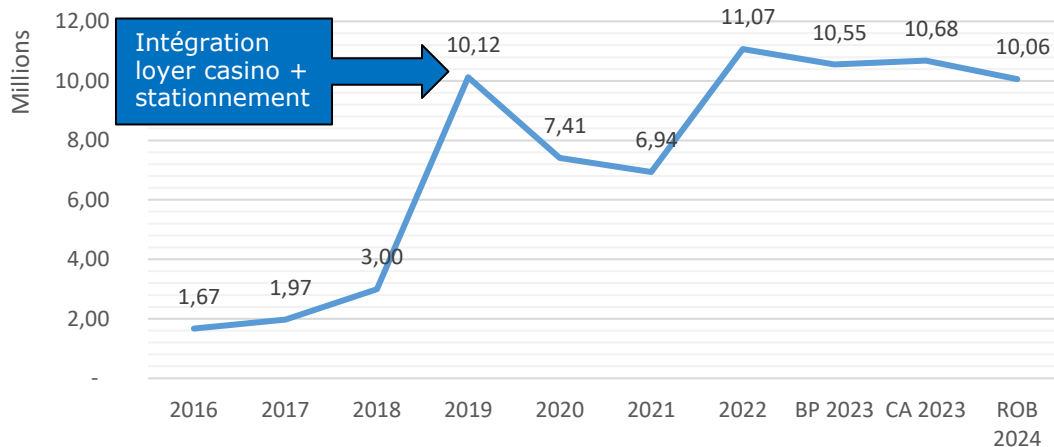
Stationnement (en M€)



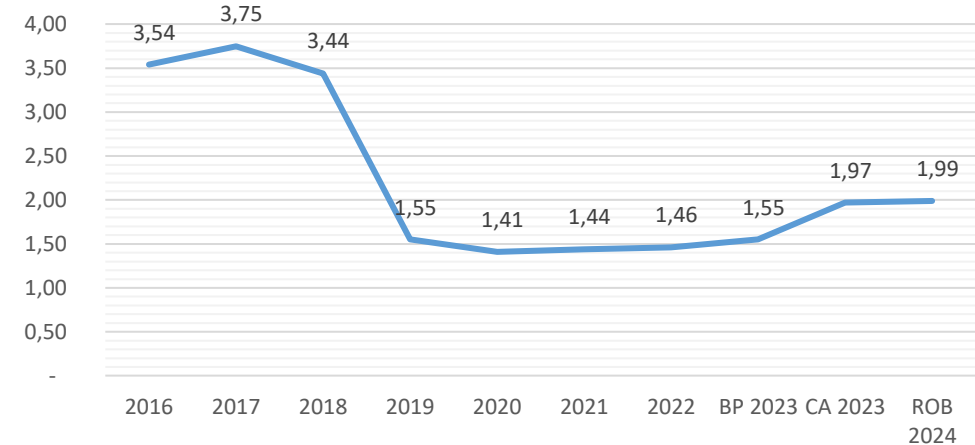
Droits de mutation (en K€)



Produits des services



Produits domaniaux



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

IX. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

ROB 2024

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement seront maîtrisées avec une évolution globale d'environ **2,16 %**, proche de la trajectoire fixée par l'Etat. Toutefois, la pénalité SRU mise à la charge de la commune sera multipliée par 2 en 2024 : la pénalité de 350 K€, sera de 700 K€ pour 2024. Sans ce rehaussement de la pénalité, la croissance des dépenses réelles de fonctionnement **aurait été de 1,22 %**.

INTITULE	BP 2023	ROB 2024	évolution
Total dépenses réelles (SRU 700 K€)	37 484 043,00 €	38 292 901,00 €	2,16%
Total dépenses réelles (SRU 350 K€)	37 484 043,00 €	37 942 901,00 €	1,22%

Facteurs concourant à l'évolution des dépenses :

- Masse salariale maîtrisée avec pour seule augmentation (**+ 1,89 %**) compte tenu des nouvelles dispositions réglementaires.
 - **Augmentation** de 5 points d'indice supplémentaires sur l'indice majoré pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024, soit 4,92 euros x 5 = 24,60 € bruts non chargés
 - **Hausse** du taux patronal déplafonné d'assurance vieillesse au 1er janvier 2024. Le taux passe de 1,90 % à 2,02 %. Cette cotisation s'applique pour le régime général IRCANTEC
 - **Revalorisation** de 1,13 % du SMIC brut horaire qui passe à 11,65 € + une revalorisation probable au 1^{er} juillet 2024
 - **Revalorisation** des jours de CET : + 15 € par jour pour les agents de catégorie A, + 10 € pour les agents de catégorie B, + 8 € pour les agents de catégorie C
 - GVT (glissement vieillesse technicité)

INTITULE	BP 2023	ROB 2024	évolution
Masse salariale	16 513 570,00 €	16 824 951,00 €	1,89%

- Pour mettre de maintenir une capacité d'autofinancement conséquente, l'orientation retenue est **de contenir les dépenses à caractère général** avec une évolution de **2,67 %** par rapport au budget 2023.

INTITULE	BP 2023	ROB 2024	évolution
Charges à caractère général	16 070 954,00 €	16 500 000,00 €	2,67%

Maîtrise des charges de fonctionnement courant tout en absorbant les augmentations subies

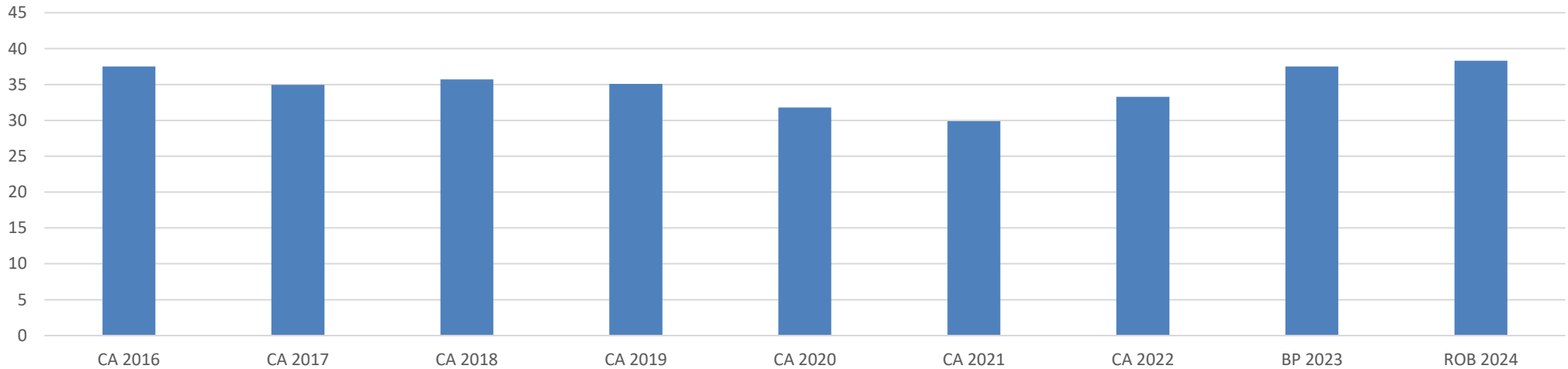
- Pénalité SRU de 700 K€ - Le montant du FSRIF devrait être stable (1,7 M€ pour 204 comme pour 2023)
- Au niveau des écritures d'ordre, la charge d'amortissement subira une hausse significative liée à la règle du prorata-temporis imposée par la M57 : 3,30 M€ en 2024 contre 2,75 M€ en 2023.

IX. SECTION DE FONCTIONNEMENT

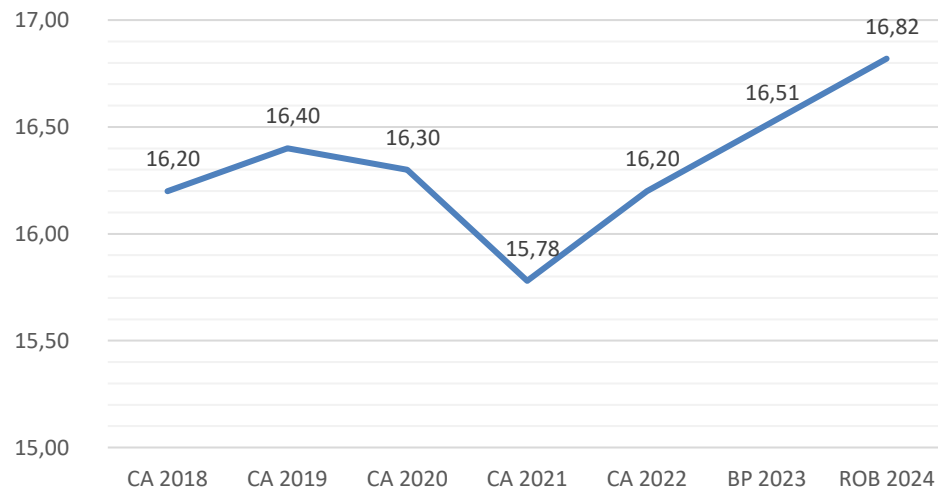
Dépenses

ROB 2024

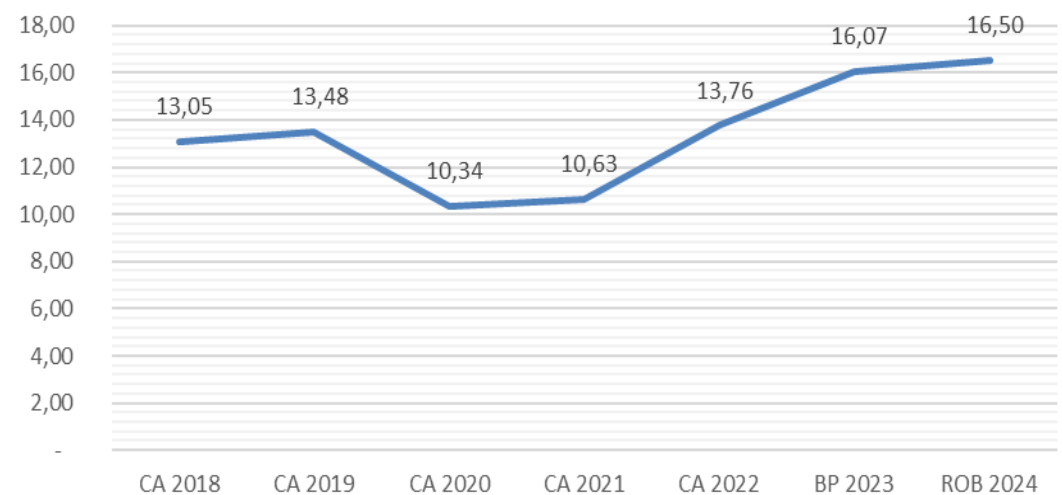
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Evolution du chapitre 012 (en M€)



Evolution du chapitre 011 (en M€)



SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2023 a été marquée par un programme soutenu en termes d'investissements et 2024 sera également dynamique. La ville envisage un programme d'investissement de près de 17 M€ (contre 25 M€ en 2023) recentré sur la poursuite et le bouclage des projets (écoles Marie-France CHABANEL et Les Cygnes) déjà lancés et sur des projets nouveaux.

L'investissement prévisionnel 2024 se caractérise par :

- ✓ La nécessité de répondre à des besoins récurrents d'entretien, de mise aux normes.
- ✓ La volonté de poursuivre la dynamique enclenchée par de nouveaux projets et de soutenir l'attractivité de la ville.
- ✓ La poursuite de l'urbanisation : projet cœur de ville
- ✓ La maîtrise foncière avec diverses acquisitions
- ✓ Le remboursement annuel de la dette augmente en raison de l'achat d'UGC (remboursement du capital en 2024 : 1,45 M€ contre 0,95 M€ en 2023).

Le financement des investissements 2024 se fera essentiellement par des fonds propres qui permettront de contenir l'enveloppe annuelle d'emprunt.

- ✓ Le FCTVA pour environ 1,1 M€ (sur la base des dépenses 2022).
- ✓ Des cessions immobilières
 - 8 rue de Mora
 - 36, rue de la Coussaye
- ✓ Des subventions d'équipement avec le report en restes à réaliser du Contrat d'Aménagement Régional pour 3,85 M€. L'optimisation et la recherche de financements extérieurs pour les nouveaux projets.
- ✓ L'autofinancement.
- ✓ La maîtrise de l'emprunt d'équilibre.

ROB 2024



Fonds vert

- Aménagement du square Mermoz
- Eclairage public : relamping changement de lanternes et passage en LED – système d’abaissement de puissance au point lumineux (486 modules)

Mobilité douce – plan vélo

- travaux piste cyclable bd d’Ormesson / parking Foch
- travaux piste cyclable Rue du départ entre Gavignot et Carlier



Divers travaux parkings

- Désimperméabilisation du parking Verdun
- Marché municipal : mise en peinture (extérieure) murs/plafonds/résine sol et reprise des joints de dilatation
- Casino / Roses : travaux de sécurisation cages d’escaliers et repositionnement du contrôle d’accès dès l’extérieur.
- Parking Foch : travaux joints de dilatation et réfection trottoirs



Divers travaux voirie

- Prosper Tillet – Leveillard : complément enfouissement de réseaux – parvis devant le dojo;
- Péligot : requalification voirie – trottoirs et chaussée.
- Voirie en régie : matériaux, travaux, asphaltes
- Rue du départ
 - Dalot affaissement
 - Réfection trottoirs commerces
 - Marquage de stationnement

ROB 2024



Sports

- Tennis couvert
 - Création, extension vestiaires et sanitaires
 - Désamiantage
 - Travaux complémentaires d'isolation
- Salle Leveillard : divers aménagements
- Gymnase Boucher : mise en peinture + faux plafonds acoustiques + LED
- Gymnase Coussaye : divers aménagements et équipements



Espaces verts

- Aménagement des thermes : création rivière sèche
- Cimetière sud : remplacement des 15 pergolas
- Remplacement d'arbres suite au diagnostic phytosanitaire
- Serres municipales : réfection adduction d'eau
- Rue De Gaulle : création de massifs (en face de la jetée)
- Installation clôtures métalliques 41, avenue de Ceinture

URBANISME

Acquisitions

- Parcelle M. PERROT
- Parcelle 72, avenue de Ceinture
- Terrain M. NEU
- Ecole Sainte Thérèse

Préemptions

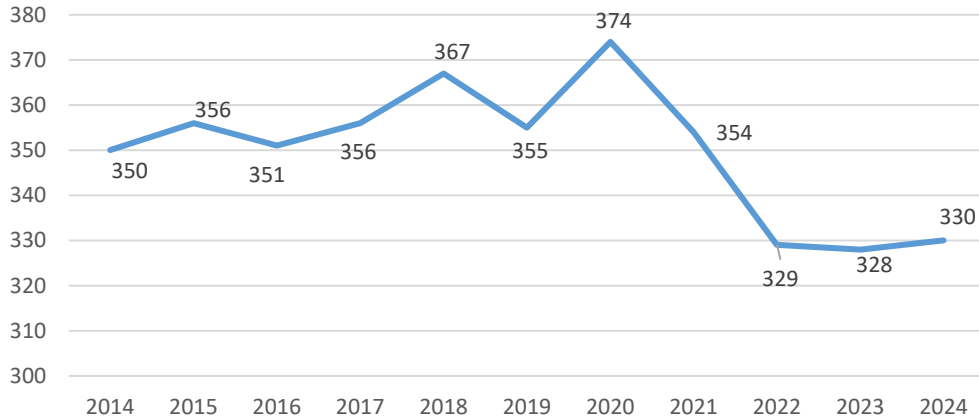
- Baux de fonds de commerce
- Murs commerciaux

- Etudes Cœur de ville



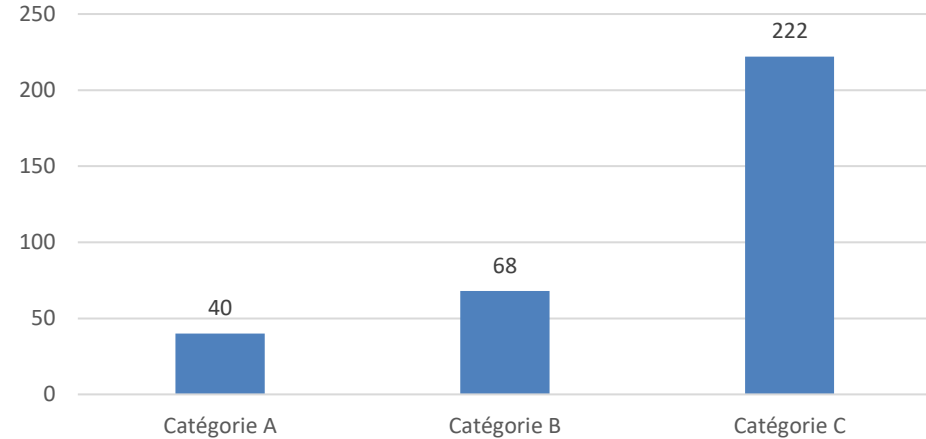
Informations relatives au personnel et à l'état de la dette

Evolution des effectifs permanents pourvus
(253 titulaires et 77 contractuels)



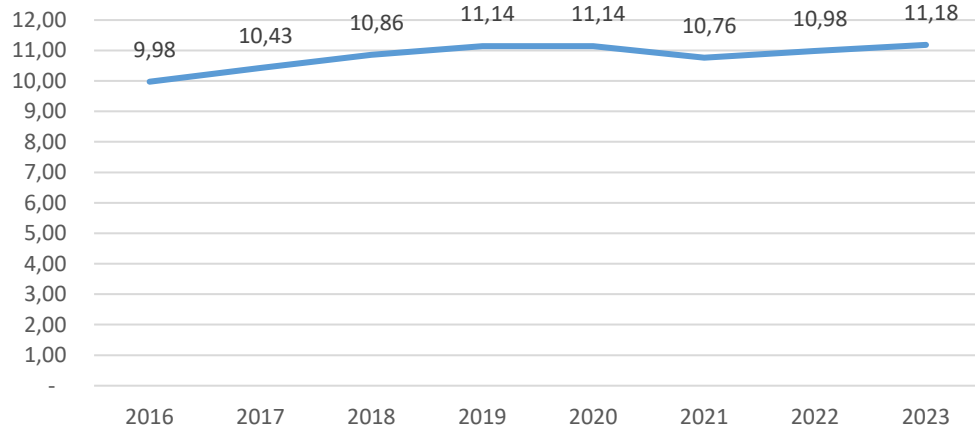
NB : une erreur s'est produite lors de la présentation en commission, l'effectif global est de 330 et non de 327.

répartition des effectifs permanents (330)
par catégorie

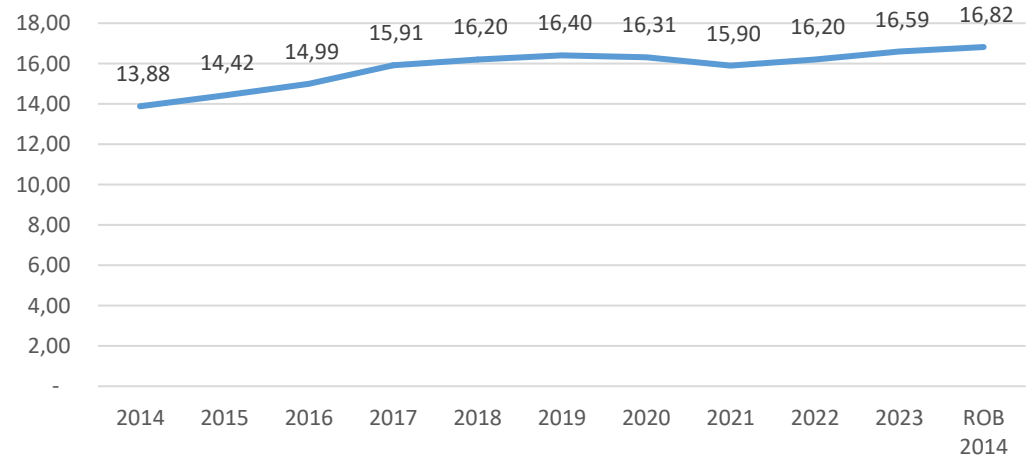


Le détail par secteur est précisé dans le tableau des effectifs

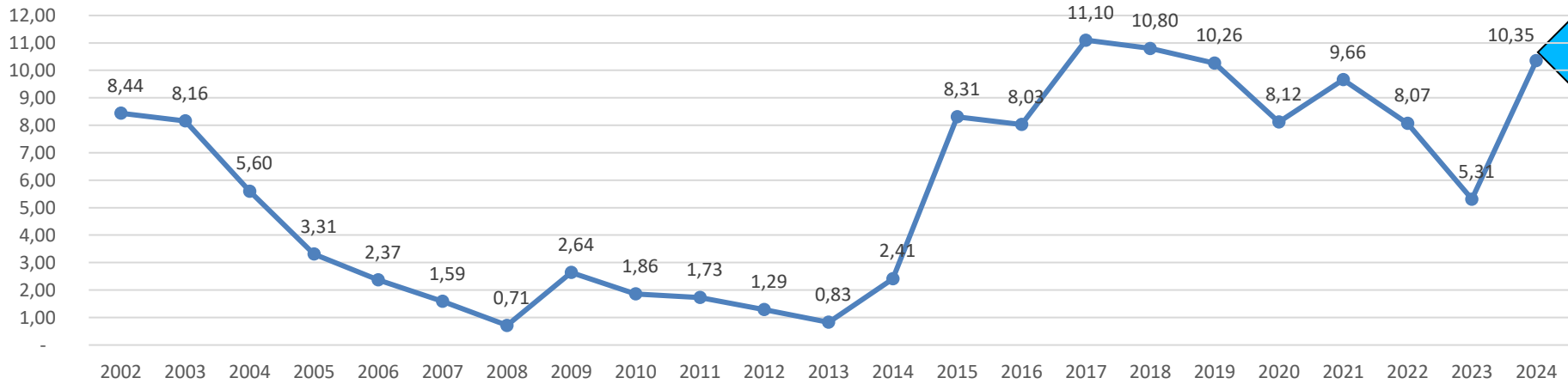
Evolution rémunérations principales
(bases CA en M€)



Evolution de la masse salariale
(en M€)

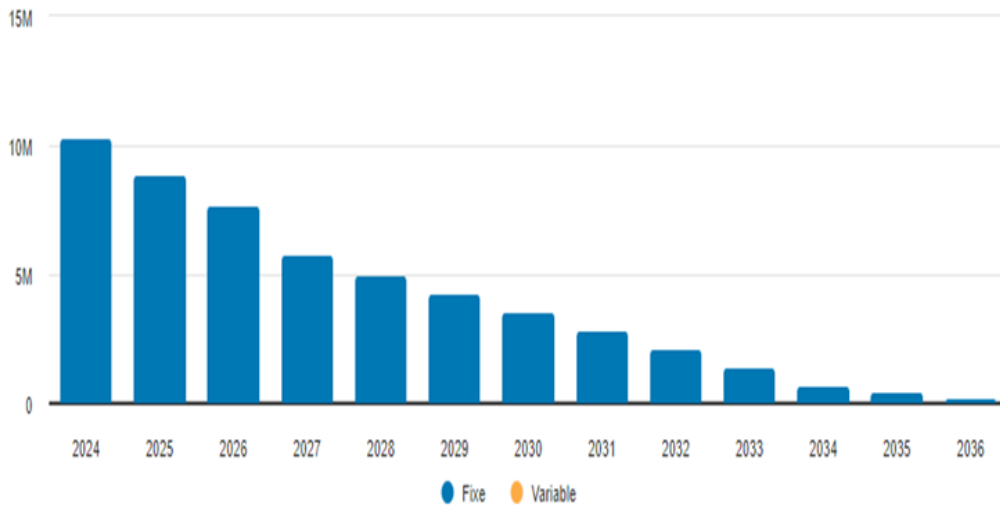


Etat de la dette au 1er janvier
(en M€)



Augmentat°
du Capital
restant dû
liée à
l'acquisition
de HCC

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité

